BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 606

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

449 455 740 RCS Bordeaux.
TESSI CHEQUE INTERBANCAIRE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 726960.00 EUR.
Adresse : 1-3, Avenue des Satellites, Immeuble Cassiopée, 33185 Le Haillan.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION BIP-TESSI (SOCIETE BORDELAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE) Société par actions simplifiée Au capital de : 7 622,45 EUR Siège social Immeuble Cassiopée 1-3 Avenue des Satellites 33185 Le Haillan N ° RCS 342 913 522 RCS Bordeaux, est société absorbante TESSI CHEQUE INTERBANCAIRE Société par actions simplifiée Au capital de : 726 960,00 EUR Siège social Immeuble Cassiopée 1-3 Avenue des Satellites 33185 Le Haillan N° RCS 449 455 740 RCS Bordeaux, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 3 968 160 euros Diminué du montant de la Distribution 2024 : 700 000 euros Passif : 1 849 476 euros Actif net apporté : 1 418 684 euros Rémunération des apports : La société TESSI détenant la totalité des actions composant le capital social des sociétés BIP-TESSI (SOCIETE BORDELAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE) et TESSI CHEQUE INTERBANCAIRE et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de l'opération de fusion, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société TESSI CHEQUE INTERBANCAIRE contre des actions de la société BIP-TESSI (SOCIETE BORDELAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE). Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions de la société BIP-TESSI (SOCIETE BORDELAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE) et de ce fait, il n'y a pas eu à déterminer un rapport d'échange. La présente opération ne génère aucune prime de fusion. Date du projet commun de fusion : 5 novembre 2024. Date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 19 novembre 2024 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX au nom de la BIP-TESSI (SOCIETE BORDELAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE) et au nom de la Société TESSI CHEQUE INTERBANCAIRE. Oppositions : Les créanciers, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-15 et R.236-2 du Code de commerce..